

ARRÊTÉ N°CONC-20260921-001
portant liste des candidats admis à participer aux épreuves
de l'examen professionnel d'accès au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2026

La Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 8 et 15 du décret n°92-849 du 28 août 1992,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains examens professionnels de la fonction publique territoriale,



Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation signé par les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté du 25 février 2026 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe,

Considérant les dossiers d'inscription à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe parvenus au Centre de gestion pendant les périodes d'inscription,

ARRÊTE

Article 1 : Sont admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe prévu par l'arrêté du 25 février 2026 susvisé, les candidats dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté, sous réserve de l'examen des pièces à produire par les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet, le dossier pouvant être complété jusqu'au jour du déroulement de la première épreuve soit le 22 octobre 2026.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

La présidente du Centre de gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mont de Marsan, le 21 septembre 2026

La Présidente,



Jeanne COUTIÈRE



**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE
 D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
 SESSION 2026**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Code Utilisateur	NOM	PRENOM
109522	BALLERINO	Léonor
109350	BARRERE	Christine
109544	BATTISTI	Pascale
109448	BERROUET	Magali
109401	BERTHO	Caroline
109440	BROUET	Sandrine
109351	BURGUE	Marlon
109399	CAPOCCIA	Fabio
109407	CHAMPAGNE	Claire
109343	DE MARCHI	Stephane
109342	DE OLIVEIRA DA ROCHA	Claudila
109352	DEPECKER	Florence
109543	GALINAT	Céline
109453	GOMESSE	Cynthia
109535	GOURVIL	Laurie
109519	GUISADO	Lourdes
109512	ITHURBIDE	Valerie
109354	JANIN	Nathalie
109330	LAGUERRE	Laurene
109412	LENOBLE	Françoise
109450	MARTIN	Olivier
109442	MENDY	Lauriane
109536	MESTRALLET	Laurence
109495	NAMLACAMOURIMA	Anne
109508	NANTA	Sandrine
109341	PISANI	Viviane
109538	ROUX	Stéphanie
109398	SANCHEZ	Stéphane
109504	SPADARO	Cécilia
109425	THEBAULT	Lucienne
109540	VENEKAS	Katherine